COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du 24 juin 2014 à 20 h 00 à Meyenheim

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X Arrivé pt4		
	COCQUERELLE Delphine		X	P. KREMBEL
	KREMBEL Philippe	X		
	THIRIET Emmanuelle		X	P. MARETS
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle		X	P. HEGY
	MARETS Patric	X		
	MISSLIN Christine	X		
	SANJUAN José	X		
MEYENHEIM	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
	MASSON Laurence	X		
MUNWILLER	WERNER Patrice	X		
	MENAUT Philippe	X		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	ALBRECQ Antoine	X		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert	X		
	ZEMB Alain	X		
OBERENTZEN	MATHIAS René		X	
	BRENDLE Bernard	X		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe	X		
	MULLER Bernard		X	P. LAPP
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		X	F. METZGER
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :
Mme Claudine VERPILLOT, *Directrice Générale des Services*, *et M.* Georges STUDER, *responsable des finances,* Melle Joanne BRETZ*, chargée de mission économie.*

Presse : DNA.

Monsieur **Gilbert VONAU, 1er Vice-Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 20h00.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.
Puis il propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :
Point 16 : Ordures Ménagères : vote de tarifs pour l'apport des professionnels en déchetterie.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve cette modification et l'ordre du jour est arrêté comme suit :

Ordre du jour

Point 01 - Approbation du procès-verbal du 22 mai 2014
Point 02 - Désignation du secrétaire de séance
Point 03 - Délégation de compétence au Président
Point 04 - Maîtrise d'ouvrage déléguée : Niderentzen réfection des rues de l'Ill et du Noyer
Point 05 - Tarifs périscolaires 2014/2015
Point 06 - Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Maires du Haut-Rhin
Point 07 - Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
Point 08 - Convention constitutive d'un groupement de commande inter-collectivités pour la gestion de diverses aires d'accueil des gens du voyage
Point 09 - Convention Rollmap
Point 10 - Ventes de terrains ZA La Passerelle 2 :
a. lots 10 et 11
b. lots 1 et 2
Point 11 - Ordures Ménagères : attribution du marché d'exploitation des déchetteries
Point 12 - Vote de crédit
Point 13 - Attribution d'une subvention
Point 14 - Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Point 15 - Mise à jour du plan des effectifs
Point 16 - Ordures Ménagères : Vote de tarifs pour l'apport des professionnels en déchetterie
Point 17 - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014.

Point n° 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le 1er Vice-président, Gilbert VONAU, propose que le Conseil de Communauté désigne Madame Claudine VERPILLOT, en qualité de secrétaire de séance, jusqu'à l'arrivée du Président et qu'ensuite M. Gilbert VONAU, prenne la suite.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- **approuve** cette proposition.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé ***la délégation de compétences*** que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Arrêté n° 22/2014 du 03 juin 2014**
  Portant ouverture d'une ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 450 000.-€ pour une durée d'un an au taux révisable indexé Eonia + une marge de 1.90 % et une commission d'engagement de 0,15%.

- **Arrêté n° 23/2014 du 04 juin 2014**
  Portant présidence de la Commission des délégations de service public, en cas d'absence de M. Michel HABIG la délégation de la fonction de Président est attribuée à Mme Françoise BOOG.

- **Arrêté n°24/2014 du 04 juin 2014**
  Portant présidence de la Commission d'appel d'offres, en cas d'absence de M. Michel HABIG la délégation de la fonction de Président est attribuée à M. Jean-Pierre WIDMER.

- **Décision n° 16/2014 du 5 juin 2014**
  Opération : Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et Ensisheim
  Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 11 "Electricité - Chauffage" attribué à l'entreprise Electricité Vincentz de Herrlisheim (68420).
  L'avenant porte sur des prestations supplémentaires en plus-value : rajout de trois prises dans le local bureau
  Montant de l'avenant : 305,74 €, portant le montant du marché initial de 14.136,30 € HT à 14.442,04 € HT.

- **Décision n° 17/2014 du 5 juin 2014**
  Opération : Construction de la déchetterie d'Ensisheim, contrôle d'accès du site d'Oberhergheim et démolition des sites de Réguisheim et Ensisheim
  Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 12 "Installations Sanitaires" attribué à l'entreprise JEANICKE de Guebwiller (68500).

L'avenant porte sur des prestations supplémentaires en plus-value : mise en place d'une attente d'eau froide pour une douche de sécurité dans le local DMS et remplacement d'un lavabo par un vidoir dans le local bureau
Montant de l'avenant : 384,85 €, portant le montant du marché initial de 3.534,55 € HT à 3.919,51 € HT.

Le Conseil de Communauté prend acte.

Arrivée de M. Michel HABIG, Président. M. Gilbert VONAU passe la parole au Président.

Point n° 04 : TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE : NIEDERENTZEN : Réfection des rues de l'Ill et du Noyer

Monsieur le Président expose :

Lors de sa séance ordinaire du 26 mai 2014, le Conseil Municipal de Niederentzen a confirmé sa décision d'engager des travaux de réfection des rues de l'Ill et du Noyer.

Conformément aux délibérations du 25 mai 2004 pt 5) et du 22 juin 2006 pt 4), la commune de Niederentzen souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux susvisés intervenant dans la Commune de Niederentzen aux conditions financières fixées par le conseil communautaire du 11 mars 2009,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Commune de Niederentzen,

- d'accepter le transfert du marché de maîtrise d'œuvre signé entre la Commune de Niederentzen et le Cabinet d'Ingénierie qui sera désigné prochainement par la commune de Niederentzen suite à mise en concurrence et, par conséquent, autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette opération, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, en qualité de mandataire, au nom et pour le compte de la commune de Niederentzen,

- de charger le Président de solliciter tous les partenaires institutionnels pour l'obtention d'aides financières susceptibles d'être accordées au titre de cette opération,

Le Conseil de Communauté sera amené à valider ultérieurement le plan de financement prévisionnel et de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après délibération,

le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- **adopte** les propositions susvisées.

Point n° 05 - TARIFS PERISCOLAIRES 2014/2015

M. le Président expose :

Conformément à la délibération du 5 décembre 2013, il est proposé au conseil de communauté de fixer les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et des animations enfance et jeunesse, selon propositions figurant au tableau joint.

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2014 et s'appliqueront à l'année scolaire 2014/2015.

Vu l'avis de la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse du 5 juin 2014 ;

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- Fait sienne de la proposition susvisée.

Point n° 6 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN

L'Association des Maires du Haut-Rhin a lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2014 modifiée ses statuts notamment quant au nombre de délégués au Comité Directeur.
Désormais les Communauté de Communes ayant une population totale inférieure à 20 000 habitants auront 2 délégués qui siègeront au Comité Directeur de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

A cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à désigner ses représentants.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27. dont 0 blanc et 27 exprimés.
Ont obtenu :

- Michel HABIG 27 voix
- Gilbert VOANU 27 voix

Sont élu(e) : Michel HABIG et Gilbert VONAU.

Point n° 07 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Président expose :

L'article 1650 A du Code Général de Impôts (CGI) porte obligation aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique d'être dotés d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) au 1er janvier 2012.

Suivant délibération en date du 13 décembre 2011, la CCCHR a décidé la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

Elle se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Cette commission est composée du Président de l'EPCI (ou de son vice-Président délégué) et de dix commissaires titulaires. Au moins un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.

La durée du mandat des membres de la CIID est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Les dix commissaires titulaires et leurs dix suppléants, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables proposés dressée en double nombre, par le Conseil communautaire. Cette liste comporte donc 40 noms : 20 titulaires potentiels et 20 suppléants potentiels.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté
à l'unanimité,

- propose au Directeur des finances publiques, en tant que commissaire en CIID, les personnes suivantes (cf tableau ci-joint).

Point n° 08 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES INTER-COLLECTIVITES POUR LA GESTION DE DIVERSES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. le Président expose :

Les marchés de gestion des aires d'accueil situées à Cernay, Huningue et Ensisheim, confiés à la Société SG2A L'HACIENDA, arriveront à échéance au 31 décembre 2014.

Comme en 2008 et 2011, il est proposé de constituer un groupement de commande conformément à l'article du 8 du Code des Marchés Publics (CMP), avec les collectivités propriétaires d'aires d'accueil, afin de confier à un même prestataire leur gestion pour l'échéance à venir.

A cet effet, la Ville de Huningue s'est proposée pour être la collectivité coordinatrice du gro ment, qui serait constitué de :

- La Communauté de Communes de Thann-Cernay
- La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
- La Ville de Huningue

Dans ce cadre, un projet de convention constitutive du groupement a été rédigé (annexe 1). dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du marché aboutissant au choix d'un prestataire commun à l'ensemble des participants du groupement.

Elle définit également les modalités de fonctionnement du groupement précisant notamment l'autonomie des membres du groupement, où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les aura préalablement déterminés, avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

Le gestionnaire des aires sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, cette commission sera composée d'un représentant de la CAO de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres à voix délibérative. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant. La Commission d'Appel d'Offres et présidée par le représentant de la collectivité coordinatrice du groupement.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin au groupement de commande pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage décrit ci-dessus,
- de donner son accord sur le choix de la Ville de Huningue en qualité de collectivité coordinatrice du groupement,
- d'approuver la convention constitutive du groupement annexée à la présente,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention décrite ci-dessus et tout document afférent à cette affaire,
- d'élire parmi les membres titulaires de la CAO de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et selon le mode d'élection habituel des membres de la CAO, le représentant de la CAO de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin qui siègera en tant que membre titulaire à la CAO du groupement,
- d'élire parmi les membres titulaires de la CAO de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et selon le mode d'élection habituel des membres de la CAO, un suppléant au titulaire de la CAO du groupement désigné ci-dessus.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- **approuve** les propositions susvisées,

Pour l'élection des membres de la CAO du groupement, il est procédé par vote à scrutin secret. Sont proposés les candidatures de M. Gilbert VONAU, en qualité de membre titulaire et M. Gilbert MOSER, en qualité de membre suppléant.

Le scrutin donne les résultats suivants :

- membre titulaire : 27 bulletins dont 0 Blancs et 27 exprimés
  27 Voix pour M. Gilbert VONAU

- membre titulaire : 27 bulletins dont 0 Blancs et 27 exprimés
  27 Voix pour M. Gilbert MOSER

Sont élus M. Gilbert VONAU en qualité de membre titulaire et M. Gilbert MOSER en qualité de membre suppléant au titulaire de la CAO du groupement de commande pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Point n° 09 - CONVENTION ROLLMAP

M. le Président expose :

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon dispose, depuis 2008, d'une carte touristique transfrontalière "Du Grand Ballon au Belchen". Cette carte nécessite aujourd'hui une refonte générale.

Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet de développement local, le Conseil Général a décidé de soutenir la création d'une Rollmap initiée par le Pays-Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Cette action vise à promouvoir et à dynamiser l'attractivité des richesses patrimoniales, la diversité de l'offre culturelle et de loisirs, ainsi qu'à favoriser les échanges Est/Ouest, des bords du Rhin jusqu'au sommet du Markstein, Grand Ballon en passant par la plaine d'Alsace et le Vignoble et les échanges Nord/Sud de Colmar à Mulhouse.

Dans cette optique, le Pays présente pour approbation une convention ayant pour objet de régler les dispositions méthodologiques et financières entre les différents partenaires associés à cette opération.

Ainsi, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et l'Office du Tourisme de Guebwiller-Soultz co-pilotent la réalisation de la Rollmap (collecte et mise en forme des données, relation avec le prestataire, gestion du suivi financier). Les autre partenaires, les communautés de communes, s'engagent à participer de manière active aux travaux de réalisation de la Rollmap, à transmettre aux pilotes l'ensemble des informations et données nécessaires à sa réalisation, à faire la promotion de la Rollmap et à en assurer sa diffusion.

La conception de la Rollmap sera réalisée par l'entreprise ACTUAL pour un coût total de 12 131,34 € TTC, financée par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

L'impression de la Rollmap sera prise en charge par les collectivités participantes au prorata du nombre d'exemplaires commandés. Le coût estimatif de l'impression s'élève à 12 707,48 € ; en

l'occurrence la participation financière de la Communauté de Communes du Centre Haut-serait de 302,56 € pour 2.000 exemplaires.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- approuve la convention présentée,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Point n° 10 – ZA LA PASSERELLE 2 – VENTES DE TERRAINS

Monsieur le Président expose :

a) LOT N° 10-11 Point retiré de l'ordre du jour

b) LOT N° 1 et 2

Par délibération du 22 mai 2014, le Conseil de Communauté avait pris la décision de vendre les lots n° 1 et 2 de la ZA la Passerelle 2 à Ensisheim à la Sté LCR (LES CONSTRUCTEURS RÉUNIS), ayant son siège à SCHILTIGHEIM 19, rue de la Haye, pour l'implantation d'un bâtiment d'environ 900 m^2.

Le géomètre vient d'établir un PVA rectificatif diminuant la parcelle 265/2 de quelques mètres carrés pour distraire un regard d'assainissement appartenant au réseau public.

La vente portera de ce fait sur les parcelles suivantes cadastrées au lieudit « Auf den Kanal » section 48 n° 283/2 266/2 et 273/13 d'une surface respective de 18,19 a, 12,00a et 1,70a, soit un total de 31,89 ares.
Le prix de vente rectifié est de 95 670 € HT. Il se décompose comme suit :

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

Vu l'avis de France Domaine,

- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir pour la vente des terrains à la Sté LCR (LES CONSTRUCTEURS RÉUNIS), ayant son siège à SCHILTIGHEIM 19, rue de la Haye, au prix HT de 95 670-€, le reste des dispositions de la délibération du 22 mai 2014 demeurant sans changement.

Point n° 11 – ORDURES MÉNAGÈRES : Marché de service pour l'exploitation des déchetteries intercommunales

Les travaux de construction de la nouvelle déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim s'achèveront fin juillet pour une ouverture prévue au 1er septembre 2014.

En parallèle, les marchés d'exploitation des déchetteries arriveront à échéance le 31 août 2014.

Afin de prévoir leur renouvellement, une consultation a été mise en œuvre dans le cadre d'un appel d'offre ouvert.

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 2 mai 2014. La remise des offres a eu lieu le 16 juin 2014.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2014 pour procéder à l'attribution des offres.

Les prestations sont réparties en 3 lots qui font l'objet de marchés séparés.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer les marchés de services pour l'exploitation des deux déchetteries intercommunales, comme suit :

Intitulé	Durée du marché	Titulaire	Montant annuel HT
Lot 1 : exploitation des déchetteries de la CCCHR y compris PSE n°1 (colllecte du plâtre)	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	COVED	491 920.00 €
Lot 2 : évacuation et traitement des gravats	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	COVED	32 400.00 €
Lot 3 : évacuation et traitement des déchets verts y compris PSE n°1 (apport direct de déchets verts sur le lieu de traitement du Titulaire)	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	TERRALYS	37 860.00 €

Après délibération,

le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- approuve les propositions susvisées
- autorise le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes au marché.

Point n° 12 : VOTE DE CRÉDITS

Monsieur le Président expose :

La décision modificative qui vous est proposée reprend les réajustements budgétaires nécessaires :

- à la réfection de la rue de l'Ill à Meyenheim (opération sous mandat de ma d'ouvrage déléguée)
- au paiement du FPIC 2014

Budget Principal

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73925-020 : FPIC	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	**9 000,00 €**	**9 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-4581304-01 : Meyenheim - Rue de l'Ill	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582304-01 : Meyenheim - Rue de l'Ill	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		**350 000,00 €**	**0,00 €**	**350 000,00 €**
Total Général		350 000,00 €		350 000,00 €

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

➢ **fait sienne** les propositions du Président.

Point n° 13 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Président expose :

Le Comité de Protection des Travailleurs Frontaliers Européens installé à Ensisheim sollicite la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention permettant de financer ses actions de défense des intérêts des travailleurs frontaliers en Suisse et en Allemagne.

Afin d'accompagner le comité dans son soutien aux habitants de notre territoire, il est proposé au Conseil communautaire de voter une subvention de 500 euros exceptionnelle afin de faciliter l'installation et l'équipement dans les nouveaux locaux situés à Ensisheim.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
Par 26 voix Pour et 1 voix Contre (M. Gilbert VONAU)

- accorde le montant de la subvention susvisée au bénéficiaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal au compte n° 6574.

Point n° 14 - FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Monsieur le Président expose :

Le but du FPIC est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles ont à faire face.

Sont contributeurs à ce fonds les intercommunalités et les communes dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, soit environ 45% des EPCI et communes isolées.

Pour l'ensemble des Communes et la Communauté de Communes le montant du prélèvement s'élève pour 2014 à 170 679 €, contre 117 070 € en 2013, soit une augmentation de 53 609 € (+45,79%).

La loi a prévu trois types de répartition du prélèvement au sein des intercommunalité :

1. Répartition de droit commun basée sur le PFA (Potentiel Fiscal Agrégé)
2. Répartition dérogatoire basée sur le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscal). L'adoption se fait à la majorité qualifiée (2/3)
3. Répartition dérogatoire libre. L'adoption doit être votée à l'unanimité.

La répartition de droit commun se présente comme suit :

Communes	2014	PM 2013
BILZHEIM	- 2 619	-1 781
ENSISHEtM	- 72 925	-51 275
MEYENHEIM	- 7 742	-5 128
MUNWILLER	- 2 700	-1 846
NIEDERENTZEN	- 3 235	-2 098
NIEDERHERGHEIM	- 8 187	-5 576
OBERENTZEN	- 3 247	-2 243
OBERHERGHEIM	- 8 639	-6 008
REGUISHEIM	- 13 516	-9 366
TOTAL	**-122 810**	**-85 321**
CCCHR	-47 869	-31 749
TOTAL GENERAL	**-170 679**	**-117 070**

A l'instar de 2013, il vous est proposé de retenir une répartition dérogatoire libre basée sur une participation de 50% de la CCCHR conformément au tableau suivant :

Communes	2014 Droit commun	Participation CCCHR	Solde pour la commune
		50,00%	50,00%
BILZHEIM	2 619	1 310	1 310
ENSISHEtM	72 925	36 463	36 463
MEYENHEIM	7 742	3 871	3 871
MUNWILLER	2 700	1 350	1 350
NIEDERENTZEN	3 235	1 618	1 618
NIEDERHERGHEIM	8 187	4 094	4 094
OBERENTZEN	3 247	1 624	1 624
OBERHERGHEIM	8 639	4 320	4 320
REGUISHEIM	13 516	6 758	6 758
TOTAL	**122 810**	**61 405**	**61 405**
CCCHR	47 869	47 869	
TOTAL GENERAL	**170 679**	**109 274**	**61 405**

Une somme de 101 000 € étant prévue au BP 2014, il conviendra de voter un crédit complémentaire de 9 000 € pour faire face à la dépense (cf. point 12).

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- **Décide** de répartir la participation au FPIC pour 2014 à hauteur de 50% à charge des communes, et de 50 % de la CCCHR, conformément au tableau ci-dessus.

Point n° 15 – MISE A JOUR DU PLAN DES EFFECTIFS

M. le Président expose :

Dans le cadre de l'organisation des services de l'intercommunalité, il est proposé de créer un poste d'ingénieur principal.

Cette modification de poste est justifiée par le recrutement par voie de mutation de la nouvelle Directrice Générale des Services.

A cet effet, le Conseil Communautaire est invité :
- à créer, à compter du 1er juillet 2014 un poste d'ingénieur principal territorial ;
- à approuver la modification du tableau des emplois de la collectivité à compter de la même date.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au poste sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Après délibération,

Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- approuve les propositions ci-dessus.

Point n°16 – ORDURES MÉNAGÈRES : Vote de tarifs pour l'apport des professionnels en déchetterie

La nouvelle déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim sera opérationnelle à compter du 1er septembre 2014. De ce fait, les modalités d'accès aux déchetteries évoluent. Seuls les usagers équipés d'un badge pourront déposer leurs déchets.

Par ailleurs, les professionnels ne pourront plus accéder à la déchetterie d'Oberhergheim et devront déposer leurs déchets sur le nouveau site équipé d'un pont bascule.

Les professionnels s'acquittant d'une redevance des ordures ménagères seront dotés d'une carte d'accès leur donnant droit aux services de la déchetterie. Le dépôt des déchets s'effectuera contre paiement en fonction du poids de déchets déposés déterminés à l'aide du pont bascule.

Aussi, il convient de fixer le tarif de dépôts des déchets par les professionnels.

Au vu des marchés d'exploitation qui viennent d'être attribués, je vous propose de fixer ce tarif à 0.13 € le kilo à compter du 1er septembre 2014

Après délibération,

le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,

- approuve les propositions susvisées

Point n° 17 : DIVERS ET INFORMATIONS

- La facturation des OM se fera courant août
- 31 août 2014 : Randonnée cycliste
- Prochains Conseils de Communauté :
  - deuxième quinzaine de juillet (date à confirmer).
  - mardi 16 septembre 2014 à Réguisheim

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
Séance du 24 juin 2014

Ordre du jour :

Point 01 - Approbation du procès-verbal du 22 mai 2014
Point 02 - Désignation du secrétaire de séance
Point 03 - Délégation de compétence au Président
Point 04 - Maîtrise d'ouvrage déléguée : Niderentzen réfection des rues de l'Ill et du Noyer
Point 05 - Tarifs périscolaires 2014/2015
Point 06 - Désignation d'un représentant auprès de l'Association des Maires du Haut-Rhin
Point 07 - Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
Point 08 - Convention constitutive d'un groupement de commande inter-collectivités pour la gestion de diverses aires d'accueil des gens du voyage
Point 09 - Convention Rollmap
Point 10 - Ventes de terrains ZA La Passerelle 2 : a) lots 10 et 11 et b) lots 1 et 2
Point 11 - Ordures Ménagères : attribution du marché d'exploitation des déchetteries
Point 12 - Vote de crédit
Point 13 - Attribution d'une subvention
Point 14 - Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Point 15 - Mise à jour du plan des effectifs
Point 16 - Ordures Ménagères : Vote de tarifs pour l'apport des professionnels en déchetterie
Point 17 - Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine	P. KREMBEL	
	KREMBEL Philippe		
	THIRIET Emmanuelle	P. MARETS	
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle	P. HEGY	
	MARETS Patric		
	MISSLIN Christine		

Communes	Titulaires	Procurations	Signature
	SANJUAN José		
MEYENHEIM	BOOG Françoise		
	FURLING Armand		
	MASSON Laurence		
MUNWILLER	WERNER Patrice		
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard	P. LAPP	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	F. METZGER	
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank		